

SEANCE DU 08 JANVIER 2019 A 21 H

L'An deux mil dix-neuf, le huit du mois de janvier, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal, dûment convoqué au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Claude LASSERRE, Maire.

Présents : Mesdames Anne Marie DESTIZONS, Isabelle PANDELES, Claire COURBAIGTS, Véronique DARRIGADE, Maryse DUPRAT, Emilie GARDESSE, Véronique GUILHORRE, Joëlle LAGOUARDETTE et Hélène TORTIGUE, Messieurs Guy SAINT- JEAN, Christian LASSERRE, Alain GARBAY, Jean-Jacques BARGELÈS, Jean-Claude HAYET, Ludovic NOUGAR et Jérôme ROBILLARD.

Etait excusé : Mr Pascal CASSIAU.

Mr le Maire adresse aux élus ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Les comptes rendus des réunions des mois de novembre et décembre 2018 sont acceptés.

PRIX REPAS CANTINE POUR ANIMATEURS ET ENCADRANTS DU PROJET GASCON

Dans le cadre du projet gascon entre l'Education Nationale et la Fédération Française de la Course Landaise des ateliers d'une journée sont organisés sur la commune. Monsieur le Maire propose de fixer à 10 € par animateur intervenant auprès des enfants le prix du repas servi à la cantine scolaire, la FFCL étant disposée à les prendre à sa charge. Les élus acceptent cette proposition.

MOTION COURSE LANDAISE

Monsieur le Maire donne lecture de la motion adoptée par le Conseil d'Administration de la Fédération Française de la Course Landaise le 06 décembre dernier. Celui-ci sollicite pour une année supplémentaire dérogatoire le maintien de l'assiette forfaitaire spécifique quant au prélèvement des cotisations sociales sur les revenus perçus par les acteurs, laissant ainsi le temps de travailler en concertation sur la définition d'un nouveau régime de calcul et de le présenter à l'ensemble des composantes de la course landaise (ganaderos, licenciés, clubs...). Considérant que la course landaise est un élément majeur des fêtes de nos villages, considérant que le nouveau régime de calcul des taxes applicables au 1^{er} janvier 2019 mettrait en péril l'équilibre financier des comités organisateurs, l'assemblée, à l'unanimité approuve cette motion.

CONVENTION SDIS

L'assemblée approuve à l'unanimité la convention à passer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours portant sur l'engagement à libérer sur son temps de travail communal, dans le cadre de sa mission opérationnelle d'incendie et de secours, Philippe LAGUILHON-MAGENDIE, sapeur-pompier volontaire. La décote à la contribution incendie 2019 de la commune à ce titre est de 2 578.62 €.

VENTE PARCELLE DE CAMBOURRE

Monsieur le Maire fait part que suite à la promesse unilatérale de vente à la SAFER les parcelles communales de Cambourré, d'une superficie de 2 ha 97 a 38 ca, seront vendues à Bertrand MARTINS au prix de 19 520 €. L'acte correspondant sera passé en l'étude de Me Nicolas ROBIN.

FORET DE GERT

Monsieur le Maire rappelle sa proposition émise lors de la réunion de décembre 2018 concernant la forêt sectionale de Gert. L'assemblée donne son accord au montant d'honoraires estimé par Me GIZARD (entre 1 700 € et 2 500 € H.T.), avocat, spécialisé en droit forestier, pour intervenir dans cette affaire. Comme préconisé par l'ONF, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de révision d'aménagement de cette forêt sectionale de Pomarez-Gert pour la période de 2019-2038, celle-ci étant laissée à l'état d'abandon depuis 1971. Monsieur le Maire ajoute que pour les ventes qui en découleront, l'ONF conseille plutôt des ventes sur pieds. Ce sera à étudier. De plus, l'assemblée décide de créer sur 2019 un budget propre à cette forêt.

PRIX DES TERRAINS AUX LOTISSEMENTS

Lotissement de Pursicam

Monsieur le Maire rappelle qu'environ 208 000 € ont été financés par le budget principal de la commune lors des acquisitions de terrains. Vu le prix de revient estimé de ce lotissement, soit 397 000 €, il ajoute qu'il a établi une proposition de prix de vente par lot selon les contraintes particulières de chacun (topographie notamment), le prix du m² variant entre 44.64 € et 62.50 €. Ainsi la recette globale serait de 394 000 €, générant un excédent de 204 000 € sur le budget du lotissement, à reverser par la suite au budget de la commune. Après discussion sur le calcul de la TVA à la marge, taxe à la charge des acquéreurs venant s'ajouter aux prix de vente hors taxes encaissés par la collectivité, l'assemblée à l'unanimité accepte les prix de vente ci-dessous, tels que proposés par Monsieur le Maire :

Lots	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Surface en m ²	630	660	660	660	1120	870	560	560	560	580
Prix en € H.T.	36 000	39 000	39 000	39 000	50 000	50 000	35 000	35 000	35 000	36 000

Lotissement du Pont du Bos

Monsieur le Maire précise qu'il a également fait une simulation des prix de vente des lots du lotissement du Pont du Bos, en excluant cependant les 35 000 € d'intérêts d'emprunt restant à payer sur l'acquisition du terrain, escomptant une diminution de ceux-ci par une vente rapide des lots.

Après examen, les lots de ce lotissement ne connaissant pas de contrainte particulière, les élus adaptent quelque peu les prix des lots, en les basant sur un prix au m² sensiblement identique, et les fixent ainsi qu'il suit, pour un montant global de 538 000 € H.T.

Lots	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Surface en m ²	703	700	885	752	712	709	823	361	380	400
Prix en € H.T.	43 500	43 500	55 000	46 500	44 000	44 000	51 000	22 500	23 500	25 000

Lots	11	12	13	14	15
Surface en m ²	400	400	400	534	505
Prix en € H.T.	25 000	25 000	25 000	33 000	31 500

ENTREE DE POURSICAM

Monsieur le Maire rend compte de la réunion sur les lieux du futur giratoire à l'entrée du lotissement de Poursicam avec quelques élus et le maître d'œuvre, Lenny LA GOUTE. Ce dernier a confirmé que selon le dimensionnement du rond-point prévu, soit un diamètre de 21 m dont 5 m non franchissables, le trafic des poids-lourds ne serait pas entravé.

La prochaine réunion du lotissement est prévue le 11 janvier. Les responsables de la direction Aménagement du Conseil Départemental y sont également conviés pour le giratoire. Après discussion, le Conseil Municipal, maintient la réalisation du rond-point, aménagement indispensable pour éviter tout problème de sécurité, adapté éventuellement aux prescriptions du Département émises lors de cette réunion.

Le courrier de l'indivision CESCOSSE concernant la grange dont elle est propriétaire, contiguë au lotissement, a été distribué à tous les élus. Si cette grange ne constitue par une gêne pour la circulation autour du rond-point, celle-ci pourrait présenter un danger suite aux creusements importants à ses abords, les propriétaires refusant d'être tenus pour responsables en cas d'accident. La nécessité de démolir ce bâtiment étant reconnue afin d'assurer la sécurité publique, Monsieur le Maire rappelle sa proposition d'achat émise lors d'une réunion précédente, non entérinée par l'assemblée, à savoir un prix de 11 386 € basé sur un cas précédent (1 386 € pour le terrain – soit 18 € le m²- et une indemnité de 10 000 € pour le bâtiment). Il demande aux élus de se prononcer sur cet achat. Par 12 voix POUR et 5 CONTRE, l'acquisition de la grange est acceptée dans les conditions susdites.

QUESTIONS DIVERSES

Le bilan de l'APAT est communiqué.

Christian LASSERRE rend compte de la réunion de la Commission Personnel avec les élus le matin-même :

- Travaux aux écoles : clôture aux vacances de février, préparation salle de réunion
- Entrée salle des fêtes : mise en conformité du seuil aux normes handicapées à faire
- Curage des fossés à faire
- Bâtiment services techniques : réglage moteur de commande du portail – agrandissement en s'appuyant sur le bâtiment photovoltaïque
- Belvédère : salle à vider ainsi que la cuve fioul
- Nettoyage fossé Nolibos II
- Fauchage de la lagune : les heures seront facturées au syndicat des Eschourdes, compétente en matière d'assainissement collectif depuis le 01/01/2019
- Lumières arènes
- Le banc confectionné par Philippe LAGUILHON-MAGENDIE avec une bille de bois offerte par Hervé GUICHEMERRE sera installé, pour une mise en valeur, sur la placette devant le Bar-Tabac, l'actuel devant être déplacé au lotissement de Nolibos.

Jean-Claude HAYET fait part du mécontentement de divers clients des commerces du bourg du fait de l'occupation régulière de plusieurs places de stationnement par un seul et même riverain à l'entrée de l'avenue du Marsan, celui-ci garant aussi des véhicules sur la chaussée ou le trottoir. La mise en place de stationnement minutes pourrait être une solution. Est de même évoquée la mise en place de claustras pour cacher la cour très encombrée de ce même riverain.

Véronique GUILHORRE sollicite un éclairage indépendant sur l'emplacement de la musique aux arènes.

Guy SAINT-JEAN fait part que le chemin de Beyoulague a été défoncé par des forestiers.

Jean-Jacques BARGELES informe de l'exploitation prochaine des parcelles 12 et 13 de la forêt communale, l'estimatif de l'ONF étant de 279 m³ de bois d'œuvre et 371 m³ de houppiers.

La séance est levée à 23 h 50.